

5

bonnes raisons de changer pour des énergies renouvelables thermiques



- ☘ **Limiter votre dépendance** aux énergies fossiles.
- ☘ **Maîtriser vos dépenses** d'énergie.
- ☘ **Réduire** vos émissions de gaz à effet de serre.
- ☘ **Utiliser des ressources locales**, renouvelables et respectueuses de l'environnement.
- ☘ Participer au **développement du tissu économique local**.

Devenez acteur de la transition énergétique et écologique de votre territoire !

Qu'est-ce que l'ambition TEPos?

Un TEPos-Territoire à énergie positive vise à atteindre la neutralité énergétique à l'horizon 2050.

L'objectif est de réduire les besoins en énergie, en consommant moins et mieux, en les couvrant durablement avec des énergies renouvelables locales.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Communauté de l'Ouest Rhodanien se sont engagées dans cette aventure et sont reconnues TEPos par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME depuis 2013.

Un projet porté par la COR et la CCMDL

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais s'allient pour développer ensemble la chaleur renouvelable sur leur territoire.

Conclu pour une période de trois ans, le contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME est **une opportunité à ne pas manquer !**

L'énergie la moins chère est l'énergie que l'on ne consomme pas : Pensez à l'isolation pour réduire vos factures !

Parlons ensemble de votre projet

Contact COR
sophie.moncorge@c-or.fr
06 37 82 78 07

Contact CCMDL
athenais.trillat@cc-mdl.fr
06 88 38 73 04



Passez aux énergies renouvelables pour vos besoins de chaleur !



BÉNÉFICIEZ

d'un accompagnement technique et administratif gratuit

jusqu'à 70% d'aides financières



Un accompagnement gratuit et une aide financière à ne pas manquer !

Pour qui ?

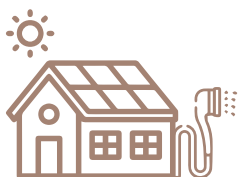
- Entreprises, associations, collectivités, agriculteurs, bailleurs sociaux, établissements de santé...
- Situés sur le territoire de la CCMDL ou de la COR.
- Sans contrainte de taille et de secteur d'activité.

Pour quels projets ?

Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire.



Énergie-bois
avec ou sans réseau
(granulés, bois
déchet)



Solaire
thermique



Géothermie



Réseaux
de chaleur

Quelles modalités ?

- Un accompagnement **technique, administratif** et **financier** tout au long de votre projet.
- **Jusqu'à 70 %** d'aides financières sur les études et **jusqu'à 50 %** d'aides à l'investissement (coût de l'installation).
- Aides cumulables avec d'autres aides publiques.

Exemples d'aides :

Type d'installation	Montant de l'aide forfaitaire
Une chaufferie bois-granulés dans une école de 340 m ²	13 000 €
Une installation solaire thermique de 100 m ² pour la production d'eau chaude sanitaire d'une industrie	69 000 €
Un réseau de chaleur communal de 120 kW alimentant des bâtiments publics et des logements	160 000 €

Attention : les installations de panneaux photovoltaïques ne sont pas concernées.

Les fonds étant limités, pensez à effectuer votre démarche dès que possible !

